



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 20 mai 2022

CM 3108/1/22  
REV 1

JUSTCIV  
FREMP  
AUDIO  
JAI

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Correspondant: ana-ariadna.ghere@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.46.38

Objet: Groupe de travail Questions de Droit Civil (SLAPP)

Date: 24 mai 2022

Heure: 9:30

Lieu: CONSEIL  
BÂTIMENT EUROPA  
Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

**Format: 1+1**

\* La session de l'après-midi se tiendra en format Attaché sans interprétation.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de directive sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public ») :
  - Présentation par la Commission, et examen détaillé par les Etats membres, des dispositions générales :
    - Objet (articles 1 et considérants 4 à 13)
    - Champ d'application (article 2 et considérants 14 et 15)
    - Définitions (article 3 et considérants 16 à 20)
    - Matières ayant une incidence transfrontière (article 4 et considérants 21 et 22)

- Présentation par la Commission, et examen détaillé par les Etats membres, des dispositions relatives aux règles communes concernant les garanties procédurales :
  - Demandes de garanties procédurales (article 5 et considérant 23)
  - Modification ultérieure des demandes en justice ou des actes de procédure (article 6 et considérants 24 et 25)
  - Intervention d'un tiers (article 7)
  - Garantie (article 8 et considérant 26)

8529/22 + ADD 1

9052/22

### 3. Points divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.